

# Inquiétante dérives multiculturaliste dans notre enseignement supérieur ...

écrit par Maxime | 23 juillet 2017

Autour du thème de l'éducation et l'enseignement, sur le site « canal U », « vidéothèque numérique de l'enseignement supérieur », les conférences concernant les cultures latine et grecque sont rangées sous l'étiquette « langues, littératures et civilisations étrangères », aux côtés notamment de l'arabe.

[https://www.canal-u.tv/themes/lettres\\_arts\\_langues\\_et\\_civilisations/langues\\_litteratures\\_et\\_civilisations\\_etrangeres/grec/civilisation](https://www.canal-u.tv/themes/lettres_arts_langues_et_civilisations/langues_litteratures_et_civilisations_etrangeres/grec/civilisation)

Sur canal U :

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Canal-U>

Je crois que cela montre qu'on a basculé dans un mondialisme y compris dans ce secteur censé préserver les spécificités de notre civilisation...

On pourrait aussi s'interroger sur le fait que des universités proposent d'étudier la finance islamique.

[http://etudiant.lefigaro.fr/article/l-universite-dauphine-mise-sur-son-diplome-de-finance-islamique\\_20b62730-f85a-11e6-b182-27a8794d746f/](http://etudiant.lefigaro.fr/article/l-universite-dauphine-mise-sur-son-diplome-de-finance-islamique_20b62730-f85a-11e6-b182-27a8794d746f/)

« À l'université Dauphine à Paris, un «executive master» propose d'étudier la finance islamique. Interdiction d'investir dans l'alcool, de tirer des intérêts d'un prêt ou de souscrire à une assurance basique. Un marché porteur ».

On remarque l'utilisation de l'anglais dans l'article. Je ne sais pas si l'appellation est officielle.

A tout hasard, Loi Toubon de 1994 :

« Article 1

Langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France.

Elle est la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services

publics ».

De mon point de vue, il n'entre pas dans les missions de l'université de transmettre des connaissances liées à des préceptes religieux. Parmi les missions de l'université, figure en effet selon le code de l'éducation, la diffusion de la culture humaniste !

L'islam, culture humaniste ? !!...

» Article L123-3

Modifié par LOI n°2013-660 du 22 juillet 2013 – art. 7

Les missions du service public de l'enseignement supérieur sont :

- 1° La formation initiale et continue tout au long de la vie ;
- 2° La recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable ;
- 3° L'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle ;
- 4° La diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle ;
- 5° La participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- 6° La coopération internationale. »